



Les Amis de la Terre
2B rue Jules Ferry – 93 100 Montreuil
tél : 33(0)1 48 51 18 92, fax : 33(0)1 48 51 95 12
e-mail : france@amisdelaterre.org

Mr Bernard Carayon
Président de la fondation
d'entreprises Prometheus
Député UMP du Tarn

Paris, le 31 janvier 2008

Objet : Réaction à la publication du *Baromètre 2008 de transparence des ONG*

Monsieur le Président,

Nous vous remercions vivement de vous intéresser de près à notre association. En réaction à la publication du premier *baromètre des ONG* par la fondation d'entreprises Prometheus le 6 décembre dernier, et pour engager le « dialogue » auquel vous nous conviez, les Amis de la Terre désirent vous communiquer les éléments suivants.

1. Absence de prise de contact préalable

Nous avons été surpris par la publication de votre étude, dont nous n'avions jamais entendu parler. Une des règles de base que les Amis de la Terre s'attachent à respecter pour chacune des études qu'ils réalisent est précisément d'en informer la ou les cibles. Dans la plupart des cas, sauf refus de leur part, nous veillons aussi à les rencontrer directement. En outre, nous faisons parvenir aux entreprises et institutions ciblées le premier jet de nos analyses, afin qu'elles puissent réagir et corriger d'éventuelles erreurs. Or, à l'usage, il est fort regrettable que la fondation Prometheus n'ait pas pris la peine d'informer de sa démarche les ONG qu'elle évaluait et de les contacter directement. Cela lui aurait permis de corriger de grossières erreurs d'analyse (comme nous le verrons ci-dessous) et d'éviter la désagréable sensation d'amateurisme ressentie à la lecture de son rapport.

2. Modification *ex post* de la méthodologie et du rapport « final »

La fondation Prometheus a, sans le dire, profondément remanié son rapport après la première publication de celui-ci. Les Amis de la Terre ont relevé de profonds changements entre l'étude mise en ligne sur le site de la fondation avant la période des fêtes de fin d'année 2007 (qui contenait 34 pages) et le document actuel (qui en fait 24). Ainsi, le premier rapport publié stipule « *Le relevé de données sur chacune des ONG a été effectué à partir de leur site, complété d'une recherche sur internet et, pour la plupart, d'une demande directe* »¹. Cette affirmation est mensongère, puisque les Amis de la Terre n'ont jamais été contactés par votre fondation.

Au contraire, le document diffusé depuis précise : « *Or, parce que leur participation à la décision politique touche l'ensemble de la société, le relevé de données sur chacune des ONG a été effectué à partir de leur site uniquement, complété d'une recherche sur internet, dans une démarche analogue à celle de tout citoyen* »².

¹« Baromètre de transparence des organisations non-gouvernementales », 1ère version, Fondation Prometheus, Décembre 2007.

²« Baromètre 2008 de transparence des organisations non-gouvernementales », 2ème version, Fondation Prometheus, Décembre 2007.

Enfin, sur le site de votre fondation se trouve également une troisième version qui proclame, elle : « *Le relevé de données sur chacune des ONG a été effectué à partir de leur site, complété d'une recherche sur internet et, **pour chacune**, d'une demande directe* ». ³

On notera de plus, à cet égard, l'ajout au nouveau document des pages 2 et 7, qui n'apparaissaient pas dans la première version, le contenu entièrement différent des pages 4 et 5 sur la méthodologie de l'étude, la suppression des annexes explicitant les exemples de l'EPHA, de Greenpeace et de Sherpa, ainsi que de légères modifications dans l'analyse réalisée et dans l'explication des notes.

Nous vous félicitons pour cette capacité rare à modifier une méthodologie d'analyse une fois l'étude publiée. Ces changements méthodologiques, joints aux autres ajouts et modifications apportés après la publication de l'étude, mais non signalés, constituent une nouvelle et grave illustration du profond manque de sérieux de votre démarche.

3. Erreurs factuelles sur le financement des Amis de la Terre

Nous avons découvert avec étonnement, à la lecture de votre rapport, que le gouvernement fédéral américain finançait les Amis de la Terre. La simple lecture de nos comptes, publiés sur notre site, vous aurait permis de constater que tel n'est pas le cas, et que si les Amis de la Terre France sont financés en partie par des fondations, par des subventions accordées par le Ministère de l'Ecologie du Développement et de l'Aménagement Durables, par l'Union Européenne, par des dons et adhésions, ils ne l'ont jamais été par l'administration de M. George W. Bush. Nous nous permettons de rajouter qu'une erreur aussi grossière dans votre analyse témoigne d'un manque de connaissance et d'une incompréhension profonde du fonctionnement et des valeurs d'une organisation telle que les Amis de la Terre.

Vous mentionnez l'absence de « contact direct » pour interagir avec nous. Pourtant vous pouviez nous joindre aisément au numéro de téléphone ou à l'adresse de courriel indiqués sur notre site Internet (au centre de la page qui apparaît dès que l'on clique sur « Qui sommes-nous? ») ainsi que sur la quasi totalité de nos publications et documents de campagnes.

Tout cela dénote un travail bâclé.

4. Élément ayant appelé une rectification de notre part

Votre rapport pointe néanmoins un élément pertinent : il mentionnait l'absence des statuts de l'association sur notre site. Et de fait, sur notre nouveau site, les statuts étaient devenus inaccessibles hors intranet. Grâce à vous, cette erreur a été promptement réparée.

5. Deux poids, deux mesures ?

La fondation Danielle Mitterrand l'a souligné il y a quelques semaines : « Fondation Sciences citoyennes et Pharmaciens sans frontières, qui ne publie aucun compte, reçoivent une note de 2,5 alors que Greenpeace, CEO, les Amis de la Terre, qui publient leurs comptes, ont respectivement 2, 1 et 2 ». ⁴ Et curieusement, CSR Europe obtient un score de 3 sur 5, supérieur à la moyenne, en ne rendant accessible ni rapport budgétaire, ni rapport d'activité. Y aurait-il deux poids deux mesures ?

6. La fondation Prometheus ne respecte pas ses propres critères de transparence

Nous tâchons, pour notre part, de faire preuve de cohérence. Par conséquent, nous nous appliquons à nous mêmes les critères exigeants que nous réclamons pour les entreprises. Tel n'est pas le cas de votre Fondation. Si les statuts de la fondation d'entreprises Prometheus figurent bien sur son site Internet, **aucun rapport annuel n'est disponible en ligne depuis la création de la fondation en 2005. Cet état de fait donnerait donc à la fondation Prometheus, selon ses propres critères de transparence, un score de 0,5 sur 5.**

³Site Internet de la Fondation Prometheus : <http://www.promethee.fr/statique/tht.php> Page consultée le 17 janvier 2008.

⁴Communiqué de la Fondation Danielle Mitterrand, 27 décembre 2007, accessible en ligne sur le site de Coordination SUD : <http://www.coordinationsud.org/spip.php?article5616> Page consultée le 17 janvier 2008.

Conclusion

Les « informations » diffusées par la fondation Prometheus font preuve d'une grande légèreté. Les erreurs penchent toutes du même côté. Elles visent à nuire ouvertement à l'image du monde associatif en général et à celle des Amis de la Terre en particulier, sans pour autant oser soi-même affronter l'exigence de transparence.

Afin d'entamer fructueusement le « dialogue » que vous appelez de vos vœux quant à la transparence des ONG, Les Amis de la Terre vous prient donc, à titre amiable, de bien vouloir insérer en Une du site de la fondation Prometheus le droit de réponse qui suit :

« DROIT DE REPONSE de l'association Les Amis de la Terre France - Le 6 décembre 2007, la fondation Prometheus a diffusé le premier baromètre de transparence des ONG. Les Amis de la Terre France ont été crédités d'un « 2 » argumenté par le fait que l'association serait financée en partie par l'Etat fédéral américain. Cette information était erronée. L'association tient à signaler qu'elle n'a jamais touché de fonds provenant du gouvernement fédéral américain. »

Comme le prévoit la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (art. 6 IV et décret du 26 octobre 2007), vous êtes tenu de publier ce droit de réponse sur votre site internet dans un délai de trois jours à compter de la réception de la présente.

Alternativement, vous pouvez rectifier les allégations relatives à notre association dans le même délai de trois jours.

À défaut, vous vous exposez à une amende de 3 750 € et nous serions dans l'obligation de saisir le tribunal de Police pour faire valoir nos droits. De surcroît, compte tenu du caractère diffamatoire de l'information diffusée, nous sommes susceptibles de saisir le juge pénal si vous maintenez vos propos sur notre association.

Vous remerciant par avance de votre probité et de vos diligences, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, nos vigilantes salutations et l'expression de notre considération distinguée, sinon pour votre organisation, du moins pour votre personne.



Claude Bascompte
Président des Amis de la Terre France